
Nombre de membres

Séance du 21/05/2025

en exercice : 11

Le mercredi 21 mai 2025 l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Patricia LOISEAU.

Présents : 8

Sont présents : Patricia LOISEAU, Jean-François DELPORTE, Fabien BONNIER, Florence BONNIER, Sébastien FAGONT, Davy LATIZEAU, Dominique LECOURT, Florence PICARD

Votants : 9

Représentés : Suzanne BRAYETTE représentée par Patricia LOISEAU

Excuses : Romain RICADA

Absents : Thibaut RICADA

Secrétaire de séance : Florence BONNIER

Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures. Le nombre de présents étant de 7, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

La lecture du dernier procès verbal du conseil municipal du 02 avril 2025 n'apportant aucune observation, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Modification de la délibération pour l'achat d'une boîte à livres - DE_2025_022

Madame le Maire faisait part aux membres du conseil municipal lors de la réunion du 02 avril 2025 que le Lion's Club lui proposait une participation de 300 € pour l'achat d'une boîte à livres pour un coût de 600 €.

Le coût de 600 € était un tarif approximatif.

Le détail est le suivant 548 € HT (657,60 € TTC).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter à nouveau sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de commander pour 657,60 € TTC une boîte à livres,
- DIT que les crédits supplémentaires seront votés par DM à l'article 2152.
- DIT que le Lion's Club règlera 300 € à la commune après présentation de la facture.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Objet : Achat du matériel pour la réparation de l'aqueduc route de Nogent l'Artaud - DE_2025_023

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la SARL MALASTRANA, lors de l'entretien des aqueducs, a signalé que l'aqueduc situé route de Nogent l'Artaud (intersection avec le chemin rural du Clos des Boeufs) était abîmé sur ses extrémités, dû aux travaux pour l'installation de la fibre.

Un remplacement de ces tuyaux a été effectué pendant l'entretien (aucun coût de main d'oeuvre). L'entreprise a fait appel à FRANS BONHOMME pour l'achat du matériel nécessaire à sa réparation pour la somme de 216,43 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de régulariser cet achat en délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de régulariser cet achat pour la somme de 216,43 € TTC.
- DIT que les crédits supplémentaires seront votés par DM à l'article 2152.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 : Boîte à livres - Tuyaux aqueduc - DE_2025_024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	274,03
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-274,03
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	274,03	0
2152 - 119 Boîte à livres	Installations de voirie	0	57,6
2152 - 121 Tuyaux aqueduc	Installations de voirie	0	216,43
TOTAL INVESTISSEMENT		274,03	274,03
TOTAL		274,03	274,03

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Discussion autour de la manifestation de la foire-expo de tracteur. Retour très positif. Remerciement de Madame le Maire au Foyer Rural pour son organisation.
- La région Hauts-de-France propose à la commune 100 haies gratuites à replanter. Au vu des contraintes et du manque d'endroit adéquat, le conseil municipal n'est pas intéressé.
- Demande du compteur forain pour la brocante. Pas nécessaire.
- Conseil Municipal des jeunes : réunion prévue le 4 juin pour l'organisation de l'inauguration du City Stade.
- Installation d'une boîte à clés pour la récupération du filet du City Stade.
- Arrêtés à prendre pour l'organisation de la brocante.
- Un rangement/aménagement du garage/atelier de l'agent communal est nécessaire.
- La salle du Foyer Rural nécessite un gros nettoyage. Revoir avec une entreprise pour une intervention semestrielle (janvier et juin).
- Enrobé du chemin piétonnier fissuré. Manque de géotextile, une touffe d'herbe pousse.
- Manque les joints d'enrobé sur le chemin piétonnier au niveau du château d'eau.
- Le nettoyage des avaloirs était prévu par la société Paul et Rondeau TP lors des travaux du chemin piétonnier. Certains conseillers pensent que le nettoyage n'a pas été fait.
- Madame le Maire fera part à l'entreprise Paul et Rondeau TP des retours du Conseil Municipal.
- Manque des tuiles sur les toits de l'église et de la mairie. Les entreprises ont été contactés une deuxième fois mais pas d'intervention.

- Inondation de l'abri bus au Fays réparé.
- Revoir avec l'agent communal pour l'entretien des fossés, talus. Arbre à retirer au niveau de la mare. Taille du saule pleureur à prévoir.
- Le point d'eau du garage n'a pas d'évacuation et coule sur la terre lors de son utilisation. Évacuation à réfléchir.
- Réunion USEDA : Retour de Mme PICARD Florence, le passage à la fibre sera obligatoire entre 2026 et 2029.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance,
Florence BONNIER

Le Maire,
Patricia LOISEAU